



Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier dans l'ordre des palmes académiques,

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020 portant réquisition de crèches, micro-crèches et maisons d'assistantes maternelles

VU la Loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure

VU le code pénal et notamment son article R. 642-1 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-1 4°;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L741-1 à L742-15, R741-1 à R741-17 et R763-2 à R763-6 ;

VU le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus Covid-19 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du Président de la République du 9 mai 2018 portant nomination de Monsieur Philippe GUSTIN en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, représentant de l'État dans les Collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de Covid-19 ;

VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'organiser des solutions d'accueil prioritaire et un service de garde des enfants de 0 à 3 ans des professionnels du secteur sanitaire et médico-social et des personnes indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;

CONSIDÉRANT les besoins matériels nécessaires pour organiser le plan de continuité des activités des services de l'État ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Identification : Les établissements identifiés en annexe sont réquisitionnés avec les moyens matériels et les personnels dont ils disposent en vue d'assurer l'accueil des enfants de 0 à 3 ans des personnels engagés dans la gestion de l'épidémie du coronavirus Covid-19.

Article 2 – Objet de la réquisition : Les responsables des crèches, micro-crèches et maisons d'assistantes maternelles réquisitionnés, et désignés en annexe, doivent s'organiser pour répondre aux besoins de fourniture des équipements matériels et des personnels nécessaires à la prise en charge des enfants visés à l'article 1^{er}.

Les établissements réquisitionnés fourniront les moyens matériels sous la responsabilité du gérant et s'assureront de leur réapprovisionnement en tant que de besoins.

Article 3 – Accueil : La capacité maximale d'accueil des enfants est fixée à 10 enfants par structure.

Article 4 – Durée : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'à nouvel ordre. Dès l'achèvement de la mission, qui sera précisé par la Préfecture au regard du contexte, les établissements concernés retrouveront la liberté professionnelle dont ils jouissaient antérieurement.

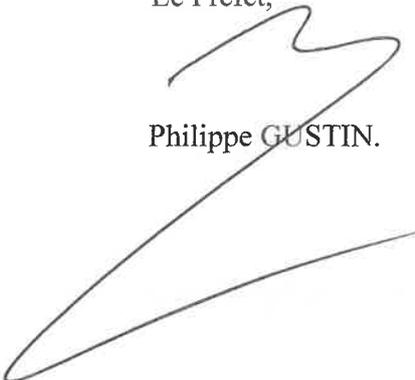
Article 5 – Indemnisation : Des mesures d'aides exceptionnelles ayant été décidées par la Caisse nationale des allocations familiales, les établissements réquisitionnés sont invités à adresser leurs demandes à Monsieur le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin.

Article 6 – Inexécution : À défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 7 – Délais et Voie de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Il peut être saisi par l'application informatique "*Télérecours citoyens*" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 8 – Exécution : La Secrétaire générale de la préfecture de Guadeloupe, le Directeur du cabinet de la préfecture, le Général commandant la région de gendarmerie de Guadeloupe, la Directrice départementale de la sécurité publique de Guadeloupe, le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs, et notifié aux responsables des établissements objets de la présente réquisition.

Le Préfet,


Philippe GUSTIN.

Annexe 1 : Crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établiss.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire	Adresse
Baie-Mahault	Caprice d'ange	Asdee	crèche collective	0 - 3 ans	10	Blachon 7122 Baie-Mahault
Baie-Mahault	Eva Benjamin	Association EB	crèche collective	0 - 3 ans	10	Belcourt 97122 Baie-Mahault
Baie-Mahault	Gwady Baby	Le carbet Guadeloupe	crèche collective	0 - 3 ans	10	Belcourt 97122 Baie-Mahault
Baie-Mahault	Jardin de Cajou	Association PALIER	Multi accueil	0 - 4 ans	10	Route du Domaine de Pako 97122 Baie-Mahault
Lamentin	Mamoucka	Association Mamouchka	crèche collective	0 - 3 ans	10	13 lotissement la Rosière 97129 Lamentin
Lamentin	Marcel Cheval 2	Association Manatee Academie	crèche collective	0 - 3 ans	10	Route du stade 97129 Lamentin
Saint Rose	Crèche Municipale Les Coccinelles	Ville de Sainte Rose	crèche collective	0 - 3 ans	10	Bebel 97115 Sainte-Rose
Saint Rose	Fraisys paradis	Association Fraisys's paradis	crèche collective	0 - 3 ans	10	Cité Charles Gabriel 97115 Sainte-Rose
Saint Rose	Centre multi accueil de Bebel	Ville de Sainte Rose	Multi accueil	0 - 4 ans	10	Bebel 97115 Sainte-Rose
Saint Rose	KAZA PITCHOUN	Le nuage magique	Crèche collective	0 - 3 ans	10	La boucan 97115 Sainte-Rose
Petit Bourg	Les Poussins de mimi	Association Les poussins de mimi	crèche collective	0 - 3 ans	10	11 allée des crabiers 97170 Petit-Bourg

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 1 : Crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établiss.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire	Adresse
Petit Bourg	Jardin des autruchons	Association Les poussins de mimi	crèche collective	0 - 3 ans	10	
Les Abymes	Bambino Home	Association PGDE	crèche collective	0 - 3 ans	10	8 Cité pointe d'Or 97139 Les Abymes
Les Abymes	Bik'Atimoun	Association Bik'Atimoun	Multi accueil	0 - 3 ans	10	Lotissement Audebert Dugazon 97139 Les Abymes
Les Abymes	Calin'Ours	Association Calin'ours	crèche collective	0 - 3 ans	10	21 rue Marcel Lollia 97139 Les Abymes
Les Abymes	Espace Denise TONTON	Ville des Abymes	crèche collective	0 - 3 ans	10	Crèche municipale du Raizet
Les Abymes	Espace Denise TONTON	Ville des Abymes	Halte-garderie	0 - 4 ans	10	Halte garderie municipale rue du Maréchal Leclerc 97139 Les abymes
Les Abymes	Jardin des Puces	Association Jardin des Puces	crèche collective	0 - 3 ans	10	92 cour Kawasaki Vieux-bourg 97139 Les Abymes
Les Abymes	La Ronde Enfantine	Association le Monde de l'Enfant	Multi accueil	0 - 4 ans	10	Villa 20 avenue de l'ouest le raizet 97139 les abymes
Les Abymes	Le Bel Age	Association Le Bel Age	crèche collective	0 - 4 ans	10	701 Résidence Prisca et 13 résidence Appoline Dugazon 97139 les Abymes
Les Abymes	Le Calin	Association Le Calin	crèche collective	0 - 3 ans	10	25 lotissement Flory bp 171 97182 Les Abymes
Les Abymes	Les Chouchoupinets	Association Les Chouchoupinets	crèche collective	0 - 3 ans	10	166 Rue des Rameaux Pointe d'Or 97139 Les Abymes

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 1 : Crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établiss.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire	Adresse
Les Abymes	Sweety	Association PDEJE	crèche collective	0 - 3 ans	10	1 allée immortel le raizet 97139 Les abymes
Les Abymes	Touch à Tout	Association Touch a Tout	crèche collective	0 - 3 ans	10	3 allée Derby rue jean jaures raizet 97139 Les Abyles
Pointe-à-Pitre	Alice PETRINE	Association Pointoise de Gestion Sociale	crèche collective	0 - 4 ans	10	Place Camille Desmoulines 97110 Pointe-à-Pitre
Pointe-à-Pitre	Les Lauriers - G. ETZOL	Ville de Pointe-à-Pitre	crèche collective	0 - 3 ans	10	Rue Paul Lacavé Batiment B n°113 97110 Pointe-à-Pitre
Pointe-à-Pitre	Pom'Cannelle	Association Pom'Cannelle	Jardin d'enfant	2 - 4 ans	10	71 Rue dugommier 97110 Pointe-à-Pitre
Pointe-à-Pitre	Sorel Bellemarre	Ville de Pointe-à-Pitre	crèche collective	0 - 3 ans	10	Résidence Ciboneye Lauricisque 97110 Pointe-a- Pitre
Le Gosier	Espace Multi-accueil Montauban	DSP Société People and Baby	Multi accueil	0 - 3 ans	10	1 Rue de l'Atlantique - Pointe de la Verdure 97190 Le Gosier
Le Gosier	La Farandole	Association La Source	Jardin d'enfant	0 - 4 ans	10	5 rue Gisors 97190 Le Gosier
Le Gosier	Les P'tits Bouchons	Association La Source	crèche collective	0 - 3 ans	10	Impasse Casimir l'Houezel 97190 Le gosier
Le Gosier	Mangot	DSP Société People and Baby	crèche collective	0 - 3 ans	10	Section Mangot
Sainte-Anne	Joséphine RUGARD-VIOLANES	Municipalité de Sainte-Anne	crèche collective	0 - 3 ans	10	Valette 97180 Sainte-Anne

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 1 : Crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établiss.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire	Adresse
Saint-François	La Cabane Enchantée	Association La Cabane Enchantée	Jardin d'enfant	2 - 4 ans	10	Rue Sainte Aude Ferly Résidence Citronelle N3 97118 Saint-François
Saint-François	Le Nid'Anges	Association Les Pitchounes	crèche collective	0 - 4 ans	10	Belle Allée Blonval 97118 Saint François
Baillif	Ti Kannelle	Municipalité de Baillif	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	297 Rue Jean-Jaures 97123 Baillif
Basse-Terre	Petit-Paris	Municipalité de Basse-Terre	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Hôtel de ville 97100 Basse-Terre
Basse-Terre	Rivières des Pères	Municipalité de Basse-Terre	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Hôtel de ville 97100 Basse-Terre
Basse-Terre	Ti Poussin	Association Les Gazouillis	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Résidence Louis Delgrès Bat 8 entrée k 97100 Basse-Terre
Capesterre B-E	Cocinelles et Colibris	Association Cocinelles et Colibris	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Rue Eile Chauffrein 97130 Capesterre Belle Eau
Gourbeyre	Bambi-Gou	Association Bambigou	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	87 Rue Louis-Philippe Longeteau Valkanaers 97113 Gourbeyre
Goyave	Les Enfants Terribles	Association Les Enfants Terribles	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Section Bonfils 97128 Goyave

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 1 : Crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire	Adresse
Saint-Claude	Ti moun soufryè	Entreprise People et Baby	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Rue des boutons d'or 97120 Saint-Claude
Trois-Rivières	Lakou Ti Filawo	Association Ti filawo	Jardin d'enfant	2 - 4 ans	10	Route du bord de mer Cité Belmont 97114 Trois rivières
Trois-Rivières	Les P'tites Lumières	Association Les p'tites lumières	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	Route de l'Etang Cité scolaire 97114 Trois Rivières
Vieux-Habitants	Les p'tis bouts de choux	Association Les Petits bouts de choux	Crèche collective traditionnelle/de quartier	0 - 3 ans	10	306 Rue Malespine Suedois 97119 Vieux-Habitants
Grand Bourg	Les Mimosas	Association ASAFA	Crèche collective		10	Maison Etzol Hector Rue Gilberte de Chambertrand Lot grande Savane
Pointe Noire	Foufou Gongon	Association Naitre et Grandir	Crèche collective	0 - 3 ans	10	Route d'acomat Numéro 240 97116 Pointe-Noire

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 3 : Micro-crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Baie-Mahault	Compère'Ours	EURL Baby'loup	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	Galini'Ours	EURL Baby'loup	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	La Maje	SARL Nomany Création	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	Maj'estik Nanny	SARL Nomany Creation	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	Polichinelle	SARL Le temps de l'enfance	Micro-crèche	0 - 3 ans	9
Baie-Mahault	Paviyon a timoun	Association S et C Créations	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	Chachoux	Association Periscolaire d'Isabelle	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	Canailoux	Association Periscolaire d'Isabelle	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Baie-Mahault	L'Arche des Bambinou's	SAS BOUFFEE SOLID'AIR	Micro-crèche	0 - 3 ans	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 3 : Micro-crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Lamentin	So Baby	SARL SO BABY	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Rose	Babynours 2	EURL Babynours	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Gosier	Du sens ô éveils	SARL Du Sens O Eveil	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Gosier	Les Petits Anges	Association Les Petits Anges	Micro-crèche	0 - 4 ans	10
Le Gosier	Du Sens O Pluriels	SARL DU SENS O PLURIELS	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Les Abymes	Foufou Gongon	Association Periscolaire d'Isabelle	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Les Abymes	Adoumanman	Association Ti Chodiè	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Les Abymes	Les Colibris	Association Periscolaire d'Isabelle	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Anne	Les Poissons Chats	Association Karamel et Kakao	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Anne	Les Ti Racoons	Association Karamel et Kakao	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Anne	Mes Petits Princes	Association Yes We Like	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Anne	Mes Petits Oiseaux	Association Yes We Like	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Sainte-Anne	Mabo	Association Ti Mabo	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Saint-François	Les Coccinelles	Association Vanille et Chocolat	Micro-crèche	0 - 4 ans	10
Saint-François	Les Petits Dauphins	Association Vanille et Chocolat	Micro-crèche	0 - 4 ans	10
Saint-François	Masha	SASU MCS	Micro-crèche	0 - 3 ans	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 3 : Micro-crèches réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Saint-François	MICHKA	SASU MCS	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Moule	Machia	Association Les Pitchounes	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Moule	La Petite Sirène	Association Vitalité Child et Nutrition	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Moule	Les Petits Moussaillons	Association Vitalité Child et Nutrition	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Le Moule	Coco-Câline	SASU COCO-CÂLINE	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Capesterre B-E	Micro-Crèche Ptizours	SASU Pitchounours	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Gourbeyre	Baby Paradise	Association Paradi a ti moun	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Saint-Claude	Les lutins	Association Grandir	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Saint-Claude	Les Monbins	Association Grandir	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Saint-Claude	Prunelle	Association Grandir	Micro-crèche	0 - 3 ans	10
Grand-Bourg	Les Pommes Cannelles	Association Les Pommes Cannelles	05 Micro-crèche	0 - 3 ans	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Capesterre Belle Eau	BOUT'CHOUS & Cie	GARNIER Gladys			
	Villa des Flamboyants	ABENAQUI Lydia			
	Allée des accacias	ETIENNE Yva	MAM	0-3	10
	97130 CAPESTERRE BELLE EAU Tél : 0590 10 86 28	ELECTON Samantha			
Goyave	KARUKIDS	PITON Nadine			
	8 Résidence Budon	MOCKA Ketty			
	97128 GOYAVE	COLEAU Marthe	MAM	0-3	10
	Tél : 0590 32 35 09	COCO Léonard			
Riviera Mahault	KONPE LAPEN	CAPALITA Raïssa			
	A28 Rés Les Armandines	BAMBUCK Jacqueline	MAM	0-3	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Baie-Mahault	97122 BAIE-MAHAULT Tél : 0590 04 78 65	RAMADE Patricia EKET Orély			
	L'ÎLOT TIMOUNS Barthélémy 97128 GOYAVE Tél : 0590 26 54 02	PANVIER Danielle Remp / EBREUIL Josy PHILIPPON Céline	MAM	0-3	8
Petit Bourg	Les BAMBINS DE BERGETTE Bergette 97170 PETIT-BOURG Tél : 0590 95 75 91	ANGOSTON Louisiane SANCHO Kelly COUDAIR-BASSES Marlène			
	Les OISILLONS 25 Lot Agat 97122 Jarry BAIE-MAHAULT	ANDREZE Christelle SIRACUS Carole HOTIN Carine	MAM	0-3	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement Tél : 0590 38 90 66	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Petit Bourg	LES PETITS PANDAS 6 Lot Cannelles 97170 PETIT-BOURG Tél : 0590 57 67 72	TIOUKA Laurie HONBERT Elodie SEAMAN Alexandra	MAM	0-3	10
Deshaies	LES P'TITS CHAPOUNIS 91 Impasse Verte Riflet 97126 DESHAIES Tél : 0590 23 70 95	DACOURT Marie-Annick DACOURT-DOUROUGIE Sabrina SAHAI-V. Carine HILAIRE Samya	MAM	0-3	10
Baie Mahault	Ô MIMIEU D'UN ARC EN CIEL 29 Rés Les Mimosas 97122 BAIE MAHAULT Tél : 0590 03 13 37 Ô PITTI PA	JASARON Hélène JASARON Slaye	MAM	0-3	8
Petit Bourg	1718 Chemin de Carrère 97170 PETIT-BOURG Tél : 0590 92 93 03	CLAIRE Eva CLAIRE Melissa	MAM	0-3	8

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Lamentin	TI PAPIYON A NENET	MAUDON Franciane	MAM	0 - 3 ans	10
	Route de Boisbert	MACAQUI Joelle			
	97129 LAMENTIN	MIQUIN Paulette			
Pointe à Pitre	BABYDOU	PEZERON Lawry	MAM	0-3	8
	Rés Cirfe 2 Rue F. EBOUE	LUTIN Angélique			
Sainte-Anne	97110 POINTE A PITRE Tél : 0590 46 77 91		MAM	0-3	10
	DOUX NID D'OR	APPATORE Aurore			
	717 Rte de Douville 97180 SAINTE-ANNE	GALVANI Véronique THALY Virginie			

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
	Tél : 0590 44 38 19	Rempl Congé maladie par EKET"			
Les Abymes	KAZA TI DOUDOU	BRANCOURT Vanessa			
	Route deBois de Rose	BOANGA Martine			
	97139 Les ABYMES	TOCNY Melinda	MAM	0-3	10
	Tél :0590 68 18 32	BROSSEAU Corinne			
Les Abymes	KREA' TIMOUN	"LIARD-LANDRE Odile			
	12 rue des mille fleurs Lot Faraux	Rempl C. mater / MARCELLIN"			
	Petit-Pérou 97139 Les ABYMES	MARIE-LOUISE Thérèse	MAM	0-3	10

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
		POLYDAMAS Luciana			
Les Abymes	LE P'TIT HOME	MERIL Kelly			
	Caduc	VISIVE Katia			
	97139 Les ABYMES	JANKY Melinda	MAM	0-3	10
	Tél : 0590 24 78 75	HALIAR Héléne			
Saint-François	LE VILLAGE DES LAPINOUS	ZOU Maryse			
	Bragelogne	GALVANI France-Lise			
	97118 SAINT FRANCOIS	RAMJATTAN Cynthia	MAM	0-3	10
	Tél : 0590 48 43 35	LAMARRE Vanessa			

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Saint-François	L'ILE AUX ENFANTS	BOUDHOUA Sabrina			
	Section Corot	DELSARTE Bruno Jr	MAM	0 - 3	10
	97118 SAINT-FRANCOIS	THERENE Clara			
Les Abymes	L'ÎLE AUX PETITES MAINS	SAPHO Yolaine			
	Rte de Bozons Caraque	COURTOIS Candice			
	97139 Les ABYMES	BORDELAIS Béatrice	MAM	0 - 3	10
	Tél : 0590 47 45 73	TELBOIS TRANCHOT Annie			
	EDEN A TI MOUN	THEZENAS Marie-Hélène			

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
Le Moule	Chemin du Trésor	TALIEN Sandra	MAM	0 - 3	10
	97160 LE MOULE	FOLIN Rosaire			
	Tél : 0590 20 96 67	SPERONEL Jeanne			
Le Moule	LINIVE A TI MOUN	DESIREE- FRANCOIS Flora	MAM	0 - 3	10
	Rte de Caillebot	NORVAT Elizabeth			
	97160 LE MOULE	TOUFFETTE Antoinette			
	Tél : 0590 88 84 37	AGNOLY Sylvie			
Petit Canal	TI MOUN PA TI CHODYE	GERSEN Leïka	MAM	0-3	10
	Rte de Balin	LIVA Brune			
	97131 PETIT CANAL	LIVA Sandine			

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020

Annexe 2 : Maisons d'assistants maternels réquisitionnées

Commune	Nom de l'établissement	Nom Organisme Gestionnaire	Catégorie d'établis.	Public concerné (âge des enfants)	Capacité crise sanitaire
	Tél : 0590 91 44 58	ADOLPHUS Carole			
Saint-Claude	LES PETITS GRIMPEURS	GUINEE Patricia			
	3 Rue de la Diotte	MAGLOIRE Desrie	MAM	0 - 3	10
	97120 SAINT-CLAUDE	PLESSIX-FOULON Annabelle			
	Tél : 0590 94 00 71	PAISLEY Viviane			

Arrêté n° PREF/SG/2020-001 du 18 mars 2020